



Conseil de sécurité

Forum : Conseil de Sécurité

Question : Comment renforcer les coopérations entre l'ONU et Interpol afin de lutter contre le trafic de déchets ?

Soumis par : Délégation du Sierra Leone

Le Conseil de Sécurité,

Conscient des conséquences environnementales qui sont: une pollution des sols, de l'air et de l'eau, une menace à la biodiversité et une contribution au changement climatique

Soucieux des inégalités et conflits sociaux engendrés par le trafic de déchets dû aux habitudes de surconsommation des pays développés du Nord, qui ont des incidences sur les populations pauvres et précaires des pays du Sud ,

Gravement préoccupé par les conséquences sanitaires dues aux déchets tel que la contamination de l'eau et des sols par des substances toxiques qui entraîne des risques pour la santé publique,

Tenant compte de la croissance considérable de la production de déchets dans le monde qui selon les chiffres de l'OCDE a plus que doublé entre 2000 et 2019 pour atteindre 353 millions de tonnes,

Soulignant les enjeux de criminalité autour de cette problématique causés par des malfaiteurs qui se débarrassent des déchets de manière illicite comme par exemple les 300 tonnes de déchets dangereux transférés illégalement de Chypre en Amérique centrale interceptés par INTERPOL, ces déchets passaient un circuit de transit, découvert par INTERPOL, qui traversait par l'Egypte, Malte, le Maroc, le Portugal, l'Espagne et les États-Unis,

Rappelant le projet Eden, lancé en 2013 par INTERPOL qui visait à détecter et lutter contre le commerce international et la mise au rebut illicites de déchets en échangeant et analysant des renseignements en vue de mettre au jour les réseaux criminels et de former les officiers chargés de l'application de la loi ainsi que de mener des opérations ciblées,

Félicitant l'opération mondiale 30 Days Of Action, régie par Interpol, contre la criminalité liée au déchet, qui s'est déroulée lors du mois de juin 2017 et qui a permis aux forces de l'ordre de mettre au jour 664 affaires de site ou de commerce illicites, représentant 1,5 million de tonnes de déchets illicites ainsi que de signaler 483 individus et 264 entreprises pour des infractions et des violations liées aux déchets,

Persuadé de l'importance d'une mise en place de moyens de communication encore plus efficaces afin de mieux coordonner les efforts pour contrer le trafic de déchets entre l'ONU et INTERPOL sachant que depuis 1996, l'Organisation internationale de police criminelle bénéficie du statut d'Observateur permanent auprès de l'ONU,

Ayant étudié le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), *The rise of environmental crime* de 2016, qui affirme que le trafic illicite de déchets nocifs doit être considéré comme un des principaux crimes environnementaux organisés au niveau transnational,

1. Appelle à la mise en place d'une économie circulaire entre pays frontaliers et entreprises assez rapprochées afin de limiter les imports et exports inutiles de déchets consistant à la mise en place d'un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et du développement économique;
2. Prie de réduire le transfert de déchets vers l'étranger afin de:
 - a) *Minimiser* les risques d'accidents et d'économiser les ressources,
 - b) *Eviter* le déversement excessif de déchets dans certains pays et donc les conséquences néfastes pour les populations de ces territoires;
3. Demande à taxer les exports de déchets dans le but de:
 - a) *Réduire* la circulation globale de déchets,
 - b) *Subvenir* aux besoins économiques d'INTERPOL grâce aux revenus générés par ces taxes afin de financer les opérations de surveillance des trafics illégaux de déchets;
4. Suggère la mise en place d'une réunion annuelle entre pays membres de l'ONU et INTERPOL au sujet du trafic de déchets traitant: des avancées des différents projets de régulation, de la mise en place de nouveaux moyens de lutter contre ce trafic, de potentielles normes à l'échelle internationale;
5. Propose la mise en place de stages de sensibilisation, animés par des professionnels d'INTERPOL, pour tous les membres des gouvernements et représentants des gouvernements membres de l'ONU traitant: des enjeux du trafic de déchets, des différentes manières d'aborder ces enjeux, des moyens de coordination pour mieux déjouer les trafics de déchets;
6. Exige que tous les pays membres durcissent leur contrôle de criminalité financière et de contrefaçon de documents servant de couverture à des opérations illégales;
7. Encourage la taxation de 0.3%, qui peut évoluer selon les cas, pour les entreprises qui produisent une trop grande quantité de déchets avec l'objectif de réduire la production mondiale de déchets;
8. Invite à l'écriture d'un ensemble de lois internationales avec pour visée de:
 - a) *Lutter* contre les liens entre les réseaux criminels et des entreprises légitimes de gestion des déchets qui servent de couverture à des opérations illégales,
 - b) *Minimiser* les impacts néfastes sur l'environnement et les populations;

9. *Décide de rester activement saisi de la question.*